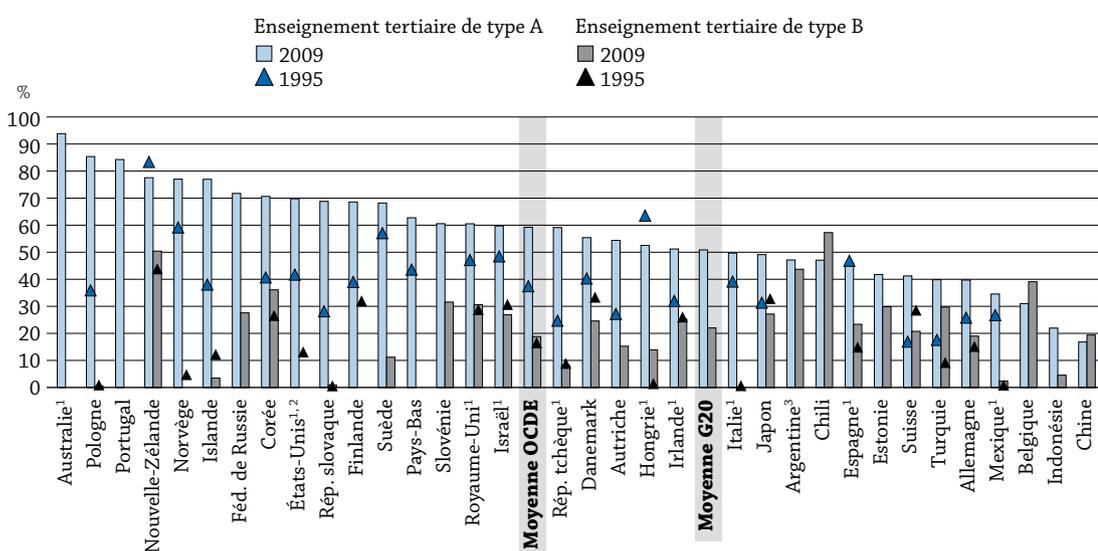


COMBIEN D'ÉTUDIANTS ENTAMERONT DES ÉTUDES TERTIAIRES ?

- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 59 % des jeunes adultes devraient entamer une formation tertiaire de type A (largement théorique) et 19 % d'entre eux, une formation tertiaire de type B (plus courte et à finalité professionnelle) au cours de leur vie si les conditions actuelles d'accès se maintiennent.
- Entre 1995 et 2009, les taux d'accès ont progressé de près de 25 points de pourcentage dans l'enseignement tertiaire de type A, en moyenne dans les pays de l'OCDE. Les taux d'accès sont restés stables durant cette période dans l'enseignement tertiaire de type B.

Graphique C2.1. Taux d'accès à l'enseignement tertiaire de types A et B (1995 et 2009)



1. Année de référence : 2000 (et non 1995).

2. En 2009, les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A incluent les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type B.

3. Année de référence : 2008 (et non 2009).

Les pays sont classés par ordre décroissant du taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A en 2009.

Source : OCDE. Données relatives à l'Argentine, la Chine et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Tableaux C2.1 et C2.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932468343>

■ Contexte

Le taux d'accès de l'enseignement tertiaire est une estimation de la probabilité de voir les individus entamer une formation de ce niveau au cours de leur vie. Ce taux montre le degré d'accessibilité de l'enseignement tertiaire et donne des indications sur la valeur subjective qui lui est accordée. Il permet de déterminer jusqu'à un certain point dans quelle mesure la population acquiert des connaissances et des compétences de haut niveau qui sont valorisées sur le marché du travail dans la société du savoir d'aujourd'hui. Des taux élevés d'accès et de scolarisation dans l'enseignement tertiaire contribuent à rehausser et à maintenir le niveau de formation de la population et de la main-d'œuvre.

Dans les pays de l'OCDE, la conviction que les compétences acquises dans l'enseignement tertiaire sont davantage valorisées que les compétences des individus moins instruits trouve son origine dans la dépréciation, tant réelle que crainte, des emplois dits de « routine » qui peuvent être mécanisés ou

délocalisés dans des pays à bas coûts et dans la reconnaissance du fait que le savoir et l'innovation sont les sources de croissance des pays riches. Les établissements d'enseignement tertiaire devront non seulement augmenter leur capacité d'accueil, mais aussi adapter leurs programmes de cours et leurs modes d'enseignement et d'apprentissage aux besoins variés des nouvelles générations d'étudiants.

INDICATEUR C2

■ **Autres faits marquants**

- En Australie, en Corée, en Fédération de Russie, en Islande, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, en Pologne et au Portugal, **les taux d'accès s'établissent à 70 % au moins dans l'enseignement tertiaire de type A selon les chiffres de 2009.**
- **L'âge auquel les jeunes adultes entament des études tertiaires de type A varie fortement selon les pays** : l'âge médian est compris entre 18.6 ans au Japon et 23.7 ans en Israël. Dans certains pays, la tranche d'âge est relativement limitée et la plupart des élèves sont relativement jeunes (en Belgique, en Indonésie, en Italie, au Japon et en Slovénie). La tranche d'âge est nettement plus étendue et les étudiants, plus âgés, dans d'autres pays (en Islande, en Nouvelle-Zélande, au Portugal et en Suède).
- Dans les 23 pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, **2.6 % des jeunes adultes** entameront un programme de recherche de haut niveau selon les estimations.
- **La présence de nombreux étudiants en mobilité internationale influe sur les taux d'accès.** En Australie, l'impact des étudiants en mobilité internationale est tellement important que les taux d'accès diminuent sensiblement si ces étudiants sont exclus.

Analyse

Accès global à l'enseignement tertiaire

Selon les estimations, 59 % des jeunes adultes entameront des études tertiaires de type A au cours de leur vie dans les pays de l'OCDE si les conditions actuelles d'accès se maintiennent. Ce pourcentage est égal ou supérieur à 70 % dans plusieurs pays, mais ne représente pas plus de 35 % en Belgique, en Chine, en Indonésie et au Mexique (voir le graphique C2.1).

Le pourcentage d'étudiants qui entament des études tertiaires de type B est généralement inférieur, essentiellement parce que ces formations sont moins répandues dans la majorité des pays de l'OCDE. Dans les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, 19 % environ des étudiants entreprendront ce type de formation. Ce pourcentage est inférieur ou égal à 3 % en Italie, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal et en République slovaque, mais égal ou supérieur à 30 % en Argentine, Belgique, en Corée, en Estonie, en Fédération de Russie, en Slovénie, au Royaume-Uni et en Turquie, voire à 50 % au Chili et en Nouvelle-Zélande. Aux Pays-Bas, rares sont encore les étudiants qui optent pour une formation tertiaire de type B, mais leur nombre devrait augmenter au cours des prochaines années en raison de la création d'une nouvelle formation (« *Associate Degree* »). La Finlande a supprimé les formations tertiaires de type B de son système d'éducation et la Norvège n'en propose plus qu'une seule (voir le graphique C2.1).

La Belgique, le Chili et la Chine sont les pays qui ont enregistré le plus d'inscriptions dans l'enseignement tertiaire de type B en 2009. En Belgique et au Chili, le taux élevé d'accès à l'enseignement tertiaire de type B compense le taux relativement faible d'accès à l'enseignement tertiaire de type A. Dans d'autres pays, en particulier en Israël, en Slovénie et au Royaume-Uni, les taux d'accès sont proches de la moyenne de l'OCDE dans l'enseignement tertiaire de type A et sont relativement élevés dans l'enseignement tertiaire de type B. Quant à la Nouvelle-Zélande, elle se distingue des autres pays : ses taux d'accès sont parmi les plus élevés de l'OCDE dans ces deux niveaux d'enseignement, mais ils sont gonflés par un pourcentage important d'étudiants plus âgés et d'étudiants en mobilité internationale (voir ci-après).

Selon la moyenne calculée sur la base de tous les pays de l'OCDE dont les données sont comparables, le pourcentage de jeunes adultes qui entament des études tertiaires de type A a augmenté de 12 points de pourcentage depuis 2000 et de près de 25 points de pourcentage depuis 1995. Entre 2000 et 2009, les taux d'accès ont progressé de plus de 20 points de pourcentage dans l'enseignement tertiaire de type A en Australie, en Autriche, en Corée, en Pologne, en République slovaque et en République tchèque. L'Espagne, la Finlande, la Hongrie et la Nouvelle-Zélande sont les seuls pays de l'OCDE qui ont connu pendant cette période un recul de leur taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A. En Espagne et en Hongrie toutefois, ce déclin a été compensé par une augmentation sensible du taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type B durant cette période. En Nouvelle-Zélande, la variation des taux d'accès à la hausse, puis à la baisse, qui a été enregistrée entre 2000 et 2009 suit la variation du nombre d'étudiants en mobilité internationale durant la même période.

Entre 1995 et 2009, les taux nets d'accès à l'enseignement tertiaire de type B sont restés relativement stables dans les pays de l'OCDE, sauf en Espagne et en Turquie, où ils ont augmenté de 20 points de pourcentage. Au Danemark, les écarts enregistrés entre 1995 et 2009 s'expliquent en partie par l'adoption, après 2000, d'une nouvelle classification des formations tertiaires, qui a donné lieu au classement de formations de type B dans la catégorie des formations de type A (voir le graphique C2.1).

Selon la moyenne calculée sur la base des 23 pays de l'OCDE dont les données sont comparables, 2,6 % des jeunes adultes d'aujourd'hui entreprendront un programme de recherche de haut niveau à un moment de leur vie. Parmi tous les pays disposant de données, ce pourcentage est inférieur à 1 % en Argentine, au Chili, en Indonésie, au Mexique et en Turquie, mais égal ou supérieur à 4 % en Autriche et en Suisse (voir le tableau C2.1).

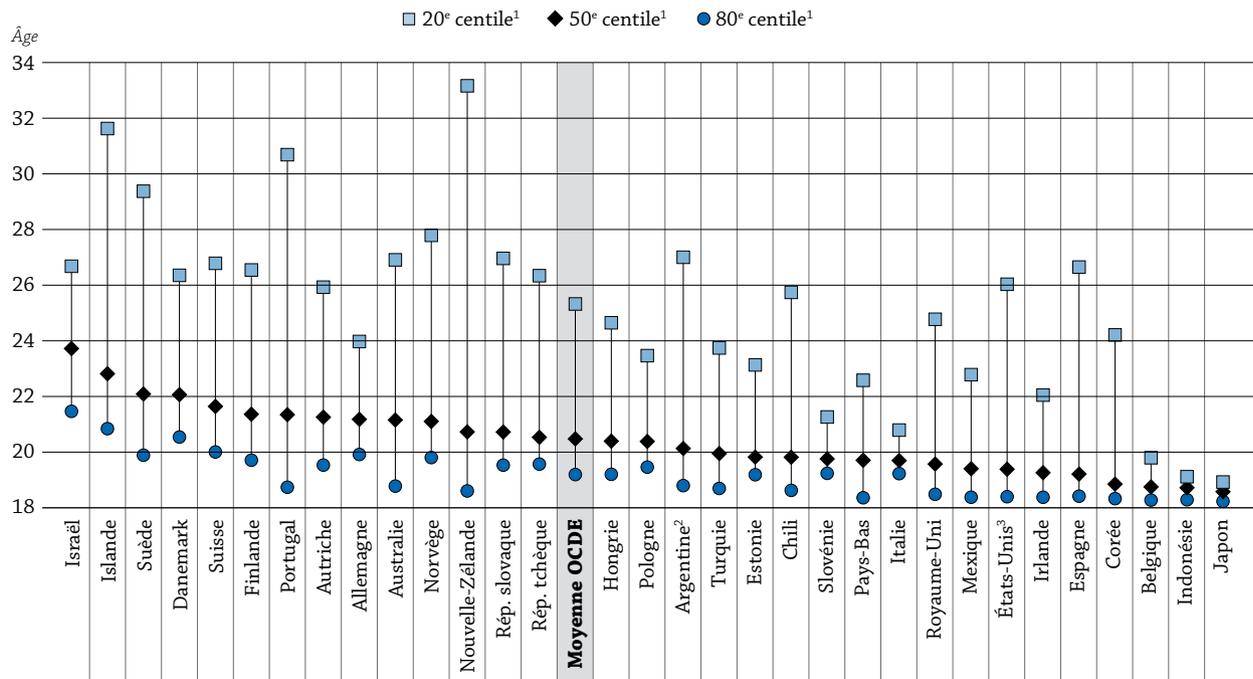
Âge des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire de type A

La pyramide des âges des nouveaux inscrits dans l'enseignement tertiaire diffère dans les pays de l'OCDE, ce qui s'explique par les différences dans l'âge typique d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires et dans

la capacité d'accueil des établissements (admissions réglementées par le principe du *numerus clausus*) ou par le fait que certains étudiants peuvent avoir travaillé à l'issue de leurs études secondaires avant de s'inscrire dans l'enseignement tertiaire. De plus, il n'est pas exclu que ceux qui entament une formation tertiaire de type B s'orientent ensuite vers l'enseignement tertiaire de type A.

Il est de tradition d'entamer des études tertiaires de type A dès la fin des études secondaires. Cet usage reste courant dans de nombreux pays. Ainsi, en Belgique, en Indonésie, en Irlande, en Italie, au Japon, au Mexique, aux Pays-Bas et en Slovénie, 80 % de ceux qui entreprennent des études tertiaires de type A pour la première fois ont moins de 23 ans (voir le graphique C2.2).

Graphique C2.2. Pyramide des âges des nouveaux inscrits dans des formations tertiaires de type A (2009)



1. Respectivement 20 %, 50 % et 80 % des nouveaux inscrits n'ont pas atteint l'âge indiqué.
 2. Année de référence : 2008.
 3. Les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A incluent les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type B.
 Les pays sont classés par ordre décroissant du taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A en 2009 (50e centile).
Source : OCDE. Données relatives à l'Argentine et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Tableau C2.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932468362>

Dans d'autres pays de l'OCDE en revanche, l'entrée dans l'enseignement tertiaire intervient plus tard, après une période d'activité professionnelle ou le service militaire. Dans ces pays, ceux qui entament des études tertiaires de type A pour la première fois appartiennent à un groupe d'âge nettement plus étendu. Au Danemark, en Islande, en Israël et en Suède, l'âge médian des étudiants qui entament une formation tertiaire dépasse 22 ans.

Le pourcentage d'étudiants plus âgés qui commencent pour la première fois des études tertiaires de type A peut témoigner, avec d'autres éléments, de la souplesse de ces formations (aux États-Unis, par exemple) et de leur degré d'adéquation avec les besoins d'individus qui n'appartiennent pas au groupe d'âge typique. Ce pourcentage peut également traduire une perception particulière de la valeur de l'expérience professionnelle en tant que préparation complémentaire aux études supérieures, caractéristique des pays nordiques et assez répandue en Australie, en Hongrie, en Nouvelle-Zélande et en Suisse, où un pourcentage non négligeable de

nouveaux inscrits a largement dépassé l'âge typique d'accès. Il s'explique également dans certains pays par le service militaire obligatoire, qui retarde le début des études tertiaires. En Israël par exemple, plus de la moitié des étudiants qui entament des études tertiaires de type A pour la première fois ont au moins 23 ans : le service militaire y est obligatoire entre l'âge de 18 et 21 ans pour les hommes et entre l'âge de 18 et 20 ans pour les femmes. Toutefois, le fait de commencer des études tertiaires à un âge plus avancé a certaines conséquences sur l'économie, le manque à gagner fiscal, par exemple. Certains gouvernements encouragent les étudiants à entamer et terminer au plus vite leurs études tertiaires et incitent davantage les établissements d'enseignement tertiaire à promouvoir l'achèvement des études dans le délai imparti (voir le tableau C2.1).

Durant la récente crise économique, des jeunes adultes ont retardé leur entrée dans la vie active et ont poursuivi leurs études. Certains gouvernements ont mis en œuvre des programmes dits de la « deuxième chance » à l'intention des individus qui ont quitté l'école de manière précoce pour améliorer le niveau de compétence de la main-d'œuvre et faire de la formation qualifiante une option attractive pour les jeunes adultes. Dans certains pays, les taux d'accès élevés reflètent des phénomènes aux conséquences temporaires, par exemple la réforme de l'enseignement tertiaire de type A, la crise économique ou l'afflux d'étudiants en mobilité internationale.

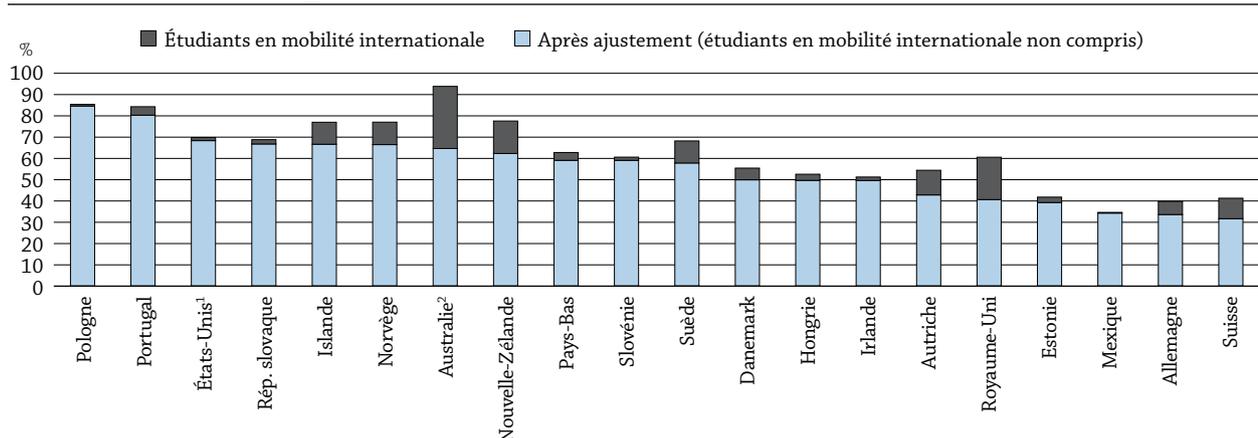
Impact des étudiants en mobilité internationale sur les taux d'accès dans l'enseignement tertiaire de type A

Par définition, les étudiants en mobilité internationale qui entament pour la première fois des études tertiaires dans un pays sont comptabilisés comme nouveaux inscrits, qu'ils aient ou non suivi auparavant une formation dans un autre pays. Le graphique C2.3 montre l'impact des effectifs d'étudiants en mobilité internationale : il compare les taux d'accès avant et après ajustement (c'est-à-dire avant et après déduction des étudiants en mobilité internationale).

En Australie, le pourcentage d'étudiants en mobilité internationale est tel que les taux d'accès y diminuent de 29 points de pourcentage après ajustement, reléguant ce pays de la première à la septième place du classement. En Autriche, en Islande, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse, les taux d'accès subissent également aussi l'influence des étudiants en mobilité internationale, car ils diminuent dans une mesure comprise en 9 et 20 points de pourcentage après ajustement (voir le tableau C2.1).

C'est logiquement dans les pays qui accueillent les pourcentages les plus élevés d'étudiants en mobilité internationale (en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni par exemple) que ces effectifs ont le plus d'impact sur des indicateurs tels que les taux d'accès et les taux d'obtention d'un diplôme (voir l'indicateur A3).

Graphique C2.3. Taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A : impact des étudiants en mobilité internationale (2009)



1. Les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A incluent les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type B.

2. Année de référence : 2008.

Les pays sont classés par ordre décroissant du taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A en 2009, après ajustement.

Source : OCDE, Tableau C2.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932468381>

Pour améliorer la comparabilité de ces indicateurs qui se concentrent généralement sur des enjeux nationaux, il convient donc dans la mesure du possible de présenter à part les effectifs d'étudiants en mobilité internationale.

Passerelles entre les formations tertiaires de type A et B

Dans certains pays, les formations tertiaires de type A et B sont dispensées dans des établissements de type différent, mais cette situation évolue : il est de plus en plus fréquent de voir des universités ou d'autres établissements proposer les deux types de formation. De plus, ces deux types de formation se rapprochent de plus en plus en termes de contenus des cours, d'orientation et de résultats de l'apprentissage.

Les diplômés de l'enseignement tertiaire de type B peuvent souvent obtenir leur admission dans des formations tertiaires de type A, que ce soit en deuxième ou troisième année, voire en deuxième cycle. En conséquence, on ne peut simplement additionner les taux d'accès aux formations tertiaires de type A et de type B pour obtenir des taux d'accès à l'ensemble de l'enseignement tertiaire, car il existe un risque de double comptage. Leur admission est souvent soumise à certaines conditions (examen spécifique, antécédents personnels ou professionnels, réussite d'une formation préparatoire, etc.), mais celles-ci varient selon les pays et les formations visées. De même, les étudiants qui abandonnent leurs études tertiaires de type A sans avoir obtenu leur diplôme peuvent parfois être réorientés avec succès vers une formation tertiaire de type B.

Les pays qui se distinguent par des taux d'accès élevés dans l'enseignement tertiaire sont vraisemblablement aussi ceux qui proposent des passerelles entre les deux types de formation. Certains éléments montrent par ailleurs que le parcours scolaire antérieur joue un grand rôle dans l'accès à l'enseignement tertiaire et l'égalité des chances à ce niveau d'enseignement (voir l'encadré C2.1).

Encadré C2.1. Performance des élèves âgés de 15 ans aux épreuves PISA de compréhension de l'écrit et accès à l'enseignement tertiaire

En 2000, le Canada a lancé l'Enquête auprès des jeunes en transition en collaboration avec le Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA). Depuis lors, les 30 000 élèves canadiens qui ont participé au cycle PISA 2000 sont interrogés tous les deux ans au sujet de leur parcours scolaire et professionnel.

L'exemple canadien montre à quel point il est pertinent d'associer l'enquête PISA à un suivi longitudinal. C'est aussi un modèle à suivre pour d'autres pays de l'OCDE à la recherche d'une stratégie à adopter pour mieux comprendre l'impact social et économique des compétences acquises en milieu scolaire.

De meilleurs résultats scolaires à l'âge de 15 ans sont associés à des parcours scolaires linéaires et à un niveau de formation plus élevé dans l'enseignement tertiaire. Toutefois, les éléments réunis dans l'étude canadienne montrent que de nombreux parcours non linéaires (de l'école à l'insertion professionnelle) peuvent être empruntés par les jeunes pour faire des études brillantes et réussir dans la vie active. Des pourcentages importants d'étudiants inscrits à l'université (14 %) et au collège (35 %) ont travaillé avant d'entreprendre leur formation post-secondaire. Parmi les élèves soumis aux épreuves PISA en 2000, ce sont les actifs occupés en 2006 qui constituent le groupe le plus hétérogène en termes de résultats aux épreuves PISA.

La combinaison des résultats de l'enquête PISA et de l'enquête canadienne auprès des jeunes en transition révèle que le niveau de formation est en corrélation positive avec le score aux épreuves PISA de 2000. Parmi les individus âgés de 21 ans en 2006, la grande majorité des étudiants en formation à l'université comptent parmi les élèves très performants lors du cycle PISA 2000, soit ceux qui se sont classés au niveau 4 ou 5.

Dans l'ensemble, les élèves qui ont terminé leurs études secondaires à un âge plus avancé, qu'ils aient ou non suivi une formation post-secondaire, n'ont pas obtenu des résultats aussi élevés lors du cycle PISA 2000. De plus, les élèves qui ont commencé à travailler tout de suite accusent des résultats inférieurs aux épreuves PISA.

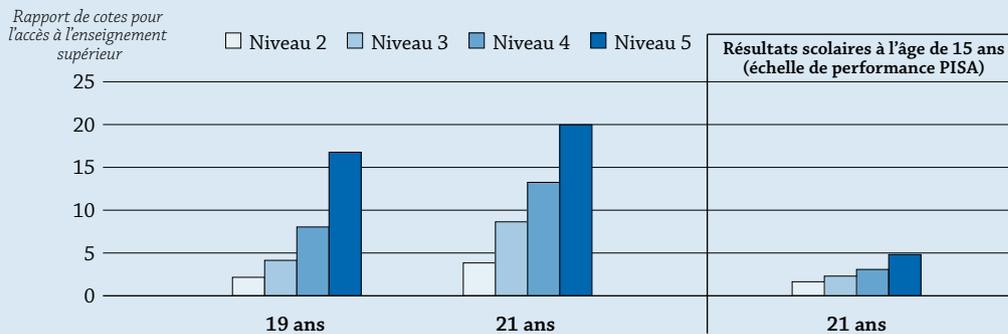
...

Ces éléments suggèrent l'existence d'une corrélation négative entre les parcours scolaires perturbés ou le redoublement sur le rendement scolaire et la vie professionnelle.

Des résultats supérieurs aux épreuves PISA sont, jusqu'à un certain point, des variables prédictives de la poursuite des études, de la vie professionnelle ou de l'inactivité. Des scores élevés aux épreuves PISA sont associés à l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires et à la poursuite d'études post-secondaires, même après contrôle d'autres variables contextuelles spécifiques aux élèves. Les élèves situés dans le quartile inférieur de performance PISA en compréhension de l'écrit sont nettement plus susceptibles d'abandonner leurs études secondaires et moins susceptibles de poursuivre des études au-delà de la 12^e année que les élèves situés dans le quartile supérieur de performance. Les élèves performants sont plus susceptibles de poursuivre des études à l'âge de 21 ans que de travailler. S'ils travaillent, ils sont plus susceptibles de reprendre des études par la suite. Chez les élèves de sexe masculin, un niveau supérieur de compétence en mathématiques et en compréhension de l'écrit est en corrélation positive avec la poursuite d'études post-secondaires, et un niveau inférieur, avec l'insertion professionnelle. Chez les élèves de sexe féminin, un niveau inférieur de compétence en mathématiques est en corrélation négative avec l'insertion professionnelle, à l'instar d'un niveau de formation peu élevé chez leur mère. D'autres caractéristiques contextuelles, comme le revenu des parents, ne contribuent pas à prévoir la transition, mais les inégalités de revenus ne sont pas aussi importantes au Canada qu'elles le sont dans la majorité des autres pays de l'OCDE.

Les analyses longitudinales à plusieurs variables réalisées sur la base des données de l'enquête PISA et de l'enquête canadienne auprès des jeunes en transition révèlent l'importance des compétences évaluées dans l'enquête PISA ainsi que d'autres caractéristiques contextuelles spécifiques aux élèves pour la poursuite d'une formation post-secondaire et l'accès à l'enseignement tertiaire de type A. Par exemple, les élèves au sommet de l'échelle de compréhension de l'écrit (niveau 5) lors du cycle PISA 2000 sont 20 fois plus susceptibles que les élèves situés au niveau 1 ou en deçà de suivre une formation tertiaire de type A, même après contrôle d'autres caractéristiques propres aux élèves. Les résultats scolaires des élèves en compréhension de l'écrit contribuent grandement aussi à la probabilité de poursuivre des études post-secondaires, en particulier dans l'enseignement tertiaire de type A, même si la corrélation n'est pas aussi forte que celle établie avec les résultats aux épreuves PISA de compréhension de l'écrit.

Accroissement de la probabilité de suivre une formation post-secondaire entre 19 et 21 ans associé à la performance sur l'échelle PISA de compréhension de l'écrit à l'âge de 15 ans (Canada)



Source : OCDE (2010).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932482403>

Lecture du graphique

Ce graphique montre la probabilité qu'ont les individus âgés de 19 à 21 ans de suivre une formation post-secondaire en fonction de leur niveau de compétence en compréhension de l'écrit dans l'enquête PISA à l'âge de 15 ans au Canada, après contrôle de leur engagement à l'école, de leur langue maternelle, de leur lieu de résidence, du niveau de formation de leurs parents et du revenu de leur famille (groupe de référence : le niveau 1 de l'échelle PISA). Le niveau de compétence PISA atteint en 2000 par les élèves canadiens à l'âge de 15 ans est indiqué en abscisse. Dans l'enquête PISA, le seuil de compétence en compréhension de l'écrit est le niveau 2 et le niveau de compétence le plus élevé est le niveau 5.

...

Les caractéristiques contextuelles des élèves, dont la transmission intergénérationnelle, jouent également un grand rôle. Les élèves dont les parents sont diplômés de l'enseignement tertiaire de type A sont 4.5 fois plus susceptibles de suivre une formation de ce niveau, même après contrôle d'une série d'autres caractéristiques. De plus, le milieu familial intervient davantage dans la probabilité de suivre des études tertiaires de type A que des études tertiaires de type B. Près de deux tiers des élèves issus d'un milieu familial favorisé ont suivi une formation tertiaire de type A, contre un tiers seulement parmi les élèves les plus défavorisés. Quelque 61 % des élèves nés à l'étranger ont suivi des études tertiaires de type A, contre 43 % seulement des élèves nés au Canada. Les élèves de sexe féminin sont plus susceptibles de suivre une formation tertiaire de type A que les élèves de sexe masculin. Dans certains cas, les différences de domaines d'études sont marquées : les garçons sont cinq fois plus susceptibles que les filles de suivre des études en sciences fondamentales.

Les segments les plus clairs montrent par exemple la probabilité accrue des élèves situés au niveau 2 à l'âge de 15 ans de suivre des études tertiaires de type A à l'âge de 19 et de 21 ans par comparaison avec des élèves situés sous le niveau 2. Le segment situé au bout du graphique montre dans quelle mesure les résultats scolaires à l'âge de 15 ans sont une variable prédictive de la réussite ultérieure des adolescents.

Remarque : voir OCDE (2010j).

Définitions

Les **programmes de recherche de haut niveau** (niveau 6 de la CITE) sont équivalents au doctorat.

Les **étudiants étrangers et les étudiants en mobilité internationale** qui s'inscrivent pour la première fois dans une formation tertiaire de deuxième cycle sont considérés comme de nouveaux inscrits.

Par **premier inscrit**, on entend tout individu qui s'inscrit pour la première fois dans une formation du niveau considéré.

Le **taux d'accès dans l'enseignement tertiaire** est une estimation de la probabilité, dans l'hypothèse du maintien des conditions actuelles d'accès, qu'ont les diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire d'entamer une formation tertiaire plus tard dans la vie.

Les **formations tertiaires de type A** sont largement théoriques et sont conçues pour préparer les étudiants à suivre un programme de recherche de haut niveau ou à exercer des professions hautement qualifiées.

Les **formations tertiaires de type B** sont classées au même niveau de compétence que les formations tertiaires de type A, mais elles ont une finalité professionnelle plus précise et préparent les étudiants à entrer directement dans la vie active. Habituellement, ces formations sont de durée (deux à trois ans) plus courte que celles de type A et sont sanctionnées par des diplômes qui ne sont pas assimilés à des titres de niveau universitaire.

Méthodologie

Les données tendanciennes sur les taux d'accès (voir le tableau C2.2) de 1995, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004 proviennent d'une enquête spéciale réalisée dans les pays de l'OCDE en janvier 2007.

Les données relatives à l'impact des étudiants en mobilité internationale sur les taux d'accès de l'enseignement tertiaire proviennent d'une enquête spéciale réalisée par l'OCDE en décembre 2010.

Les tableaux C2.1 et C2.2 indiquent la somme des taux nets d'accès par âge. Le taux net d'accès à un âge donné est calculé comme suit : le nombre de nouveaux inscrits de cet âge dans chaque type de formation tertiaire est divisé par l'effectif total de la population du même âge. La somme des taux nets d'accès correspond à la somme des taux d'accès à chaque âge. Ce taux est une estimation de la probabilité qu'un jeune entame des études tertiaires au cours de sa vie, dans l'hypothèse du maintien des taux d'accès à leur niveau actuel. Le tableau C2.1 montre

également les 20^e, 50^e et 80^e centiles de la répartition par âge des nouveaux inscrits, c'est-à-dire l'âge en dessous duquel respectivement 20 %, 50 % et 80 % des individus entament pour la première fois des études tertiaires.

Les pays ne sont pas tous en mesure d'établir une distinction entre les étudiants qui entament pour la première fois des études tertiaires et ceux qui changent de filière, qui redoublent ou qui reprennent leurs études après une interruption. En conséquence, on ne peut additionner les taux des nouveaux inscrits à chaque niveau de l'enseignement tertiaire pour obtenir un taux global d'accès à l'enseignement tertiaire, car il existe un risque de double comptage.

Références

OCDE (2010j), *Pathways to Success: How Knowledge and Skills at Age 15 Shape Future Lives in Canada*, Éditions OCDE.

Cette page a fait l'objet d'un corrigendum. Voir : <http://www.oecd.org/dataoecd/7/5/48864033.pdf>

Tableau C2.1. Taux d'accès à l'enseignement tertiaire et pyramide des âges des nouveaux inscrits (2009)

Somme des taux nets d'accès par âge, selon le sexe et le mode de scolarisation

	Enseignement tertiaire de type B					Enseignement tertiaire de type A							Programmes de recherche de haut niveau					
	Taux nets d'accès					Taux nets d'accès				Âge			Taux nets d'accès					
	H + F	dort < 25 ans	Hommes	Femmes	Après ajustement (étudiants en mobilité internationale non compris) ¹ (tous groupes d'âge confondus)	H + F	dort < 25 ans	Hommes	Femmes	Après ajustement (étudiants en mobilité internationale non compris) ¹ (tous groupes d'âge confondus)	Dans le 20 ^e centile ²	Dans le 50 ^e centile ²	Dans le 80 ^e centile ²	H + F	dort < 30 ans	Hommes	Femmes	Après ajustement (étudiants en mobilité internationale non compris) ¹ (tous groupes d'âge confondus)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
OCDE																		
Australie	m	m	m	m	m	94	69	82	107	65	18.8	21.2	26.9	3.2	1.5	3.2	3.1	2.0
Autriche	15	8	14	16	15	54	43	48	61	43	19.5	21.3	25.9	9.1	5.7	9.0	9.1	7.2
Belgique	39	37	33	46	m	31	30	29	33	m	18.3	18.8	19.8	m	m	m	m	m
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	57	41	58	56	m	47	35	43	52	m	18.6	19.8	25.7	0.3	0.2	0.3	0.3	m
Rép. tchèque	8	7	5	12	m	59	48	51	68	m	19.6	20.5	26.3	3.5	2.7	3.8	3.1	m
Danemark	25	13	25	24	22	55	43	44	67	50	20.5	22.1	26.4	3.2	2.1	3.4	2.9	2.5
Estonie	30	22	23	36	30	42	35	34	50	39	19.2	19.8	23.1	2.4	1.5	2.2	2.5	2.3
Finlande	a	a	a	a	a	69	52	60	78	m	19.7	21.4	26.5	m	m	m	m	m
France	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Allemagne	19	14	12	26	m	40	34	39	40	34	19.9	21.2	24.0	m	m	m	m	m
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie	14	11	10	18	14	53	44	48	57	50	19.2	20.4	24.6	1.5	1.1	1.6	1.4	1.4
Islande	4	n	4	3	4	77	49	58	97	67	20.8	22.8	31.6	2.3	0.7	1.7	3.0	1.7
Irlande	25	19	30	20	25	51	45	44	58	50	18.4	19.3	22.0	m	m	m	m	m
Israël	27	19	26	28	m	60	40	53	66	m	21.5	23.7	26.7	2.1	0.8	2.0	2.2	m
Italie	n	n	n	n	n	50	46	42	58	m	19.2	19.7	20.8	2.3	m	2.1	2.4	m
Japon	27	m	20	35	m	49	m	55	43	m	18.2	18.6	18.9	1.0	m	1.4	0.6	m
Corée	36	31	33	40	m	71	60	72	69	m	18.3	18.8	24.2	2.4	0.9	2.8	1.9	m
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique	2	2	3	2	2	35	29	35	35	34	18.4	19.4	22.8	0.3	0.1	0.4	0.3	0.3
Pays-Bas	n	n	n	n	n	63	56	58	68	59	18.4	19.7	22.6	m	m	m	m	m
Nouvelle-Zélande	50	23	45	55	41	78	51	64	91	62	18.6	20.7	33.2	2.8	1.5	3.0	2.7	1.5
Norvège	n	n	n	n	n	77	58	64	91	66	19.8	21.1	27.8	3.0	1.6	3.0	3.1	1.8
Pologne	1	1	n	1	m	85	74	76	95	85	19.5	20.4	23.5	m	m	m	m	m
Portugal	n	n	n	n	n	84	61	74	95	80	18.7	21.3	30.7	2.9	1.1	2.5	3.3	2.5
Rép. slovaque	1	1	1	1	m	69	53	56	82	67	19.5	20.7	27.0	3.1	2.0	3.2	3.0	2.8
Slovénie	32	22	31	32	31	61	56	48	74	59	19.2	19.8	21.3	1.5	1.0	1.2	2.0	1.3
Espagne	23	20	22	25	m	46	39	39	54	m	18.4	19.2	26.6	2.7	1.7	2.4	3.0	m
Suède	11	6	10	12	11	68	46	57	80	58	19.9	22.1	29.4	3.0	1.7	3.1	3.0	2.1
Suisse	21	10	22	20	m	41	32	40	43	32	20.0	21.6	26.8	4.9	3.7	5.4	4.4	2.5
Turquie	30	24	33	27	m	40	34	42	38	m	18.7	20.0	23.7	0.6	0.4	0.7	0.6	m
Royaume-Uni	31	9	22	40	28	61	49	53	68	41	18.5	19.6	24.8	2.6	1.6	2.8	2.4	1.4
États-Unis	x(6)	x(7)	x(8)	x(9)	m	70	54	62	78	68	18.4	19.4	26.0	m	m	m	m	m
Moyenne OCDE	19	13	17	21	m	59	47	52	66	m	19.2	20.5	25.3	2.6	1.6	2.7	2.6	m
Moyenne UE21	16	11	14	18	m	58	47	50	66	m	19.3	20.6	24.8	3.1	1.9	3.0	3.1	m
Autres G20																		
Argentine ³	44	27	26	62	m	47	35	41	53	m	18.8	20.1	27.0	0.5	m	0.5	0.5	m
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chine	19	m	17	22	m	17	m	15	18	m	m	m	m	2.4	m	2.6	2.3	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	5	5	4	5	m	22	22	22	22	m	18.3	18.7	19.1	0.1	n	0.1	0.2	m
Féd. de Russie	28	m	x(1)	x(1)	m	72	m	x(6)	x(6)	m	m	m	m	2.1	m	x(14)	x(14)	m
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Moyenne G20	22	m	17	26	m	51	m	47	52	m	m	m	m	1.6	m	1.6	1.4	m

Remarques : les taux d'accès peuvent être sous-estimés dans les pays exportateurs nets d'étudiants et surestimés dans les pays importateurs nets d'étudiants à cause de différences de couverture entre les données démographiques et les données sur les effectifs scolarisés. L'ajustement des taux d'accès vise à compenser cet aspect.

Les informations sur la méthode employée pour calculer les taux d'accès (taux nets ou taux bruts) ainsi que sur les âges typiques figurent dans l'annexe 1.

1. Les taux d'accès ajustés correspondent aux taux d'accès lorsque les étudiants en mobilité internationale sont exclus.

2. Respectivement 20 %, 50 % et 80 % des nouveaux inscrits n'ont pas atteint l'âge indiqué.

3. Année de référence : 2008.

Source : OCDE. Données relatives à l'Argentine, la Chine et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932471326>

Cette page a fait l'objet d'un corrigendum. Voir : <http://www.oecd.org/dataoecd/7/5/48864033.pdf>

Tableau C2.2. Évolution des taux d'accès à l'enseignement tertiaire (entre 1995 et 2009)

	Enseignement tertiaire de type A ¹							Enseignement tertiaire de type B						
	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009
	(1)	(2)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)
OCDE														
Australie	m	59	82	84	86	87	94	m	m	m	m	m	m	m
Autriche	27	34	37	40	42	50	54	m	m	9	7	7	9	15
Belgique	m	m	33	35	30	31	31	m	m	34	36	37	37	39
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	m	m	46	42	41	45	47	m	m	35	33	49	48	57
Rép. tchèque	m	25	41	50	54	57	59	m	9	8	9	8	9	8
Danemark	40	52	57	59	57	59	55	33	28	23	22	22	21	25
Estonie	m	m	54	41	39	42	42	m	m	33	32	32	31	30
Finlande	39	71	73	76	71	70	69	32	a	a	a	a	a	a
France	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Allemagne ²	26	30	36	35	34	36	40	15	15	14	13	13	14	19
Grèce	15	30	43	49	43	42	m	5	21	13	31	23	26	m
Hongrie	m	64	68	66	63	57	53	m	1	11	10	11	12	14
Islande	38	66	74	78	73	73	77	12	10	7	4	3	6	4
Irlande	m	32	45	40	44	46	51	m	26	14	21	21	20	25
Israël	m	48	55	56	57	60	60	m	31	25	26	28	26	27
Italie	m	39	56	56	53	51	50	m	1	n	n	n	n	n
Japon	31	40	43	45	46	48	49	33	32	33	32	30	29	27
Corée	41	45	54	59	61	71	71	27	51	51	50	50	38	36
Luxembourg	m	m	m	m	m	25	m	m	m	m	m	m	n	m
Mexique	m	27	30	31	32	34	35	m	1	2	2	2	2	2
Pays-Bas	44	53	59	58	60	62	63	n	n	n	n	n	n	n
Nouvelle-Zélande	83	95	79	72	76	72	78	44	52	48	49	48	46	50
Norvège	59	67	73	70	70	71	77	5	5	n	n	n	n	n
Pologne	36	65	76	78	78	83	85	1	1	1	1	1	1	1
Portugal	m	m	m	53	64	81	84	m	m	m	1	1	n	n
Rép. slovaque	28	37	59	68	74	72	69	1	3	2	1	1	1	1
Slovénie	m	m	40	46	50	56	61	m	m	49	43	38	32	32
Espagne	m	47	43	43	41	41	46	3	15	22	21	21	22	23
Suède	57	67	76	76	73	65	68	m	7	7	10	9	10	11
Suisse	17	29	37	38	39	38	41	29	14	16	15	16	19	21
Turquie	18	21	27	31	29	30	40	9	9	19	21	21	23	30
Royaume-Uni	m	47	51	57	55	57	61	m	29	28	29	30	30	31
États-Unis	m	42	64	64	65	64	70	m	13	x(7)	x(8)	x(9)	x(10)	x(11)
Moyenne OCDE	37	47	54	55	55	56	59	17	16	18	18	18	17	19
Moyenne des pays de l'OCDE dont les données de 1995, 2000 et 2009 sont disponibles	37	50					62	19	19					20
Moyenne UE21	35	46	53	54	54	54	58	11	12	15	16	15	14	16
Autres G20														
Argentine	m	m	m	m	m	47	m	m	m	m	m	m	44	m
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chine	m	m	m	m	m	m	17	m	m	m	m	m	m	19
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	m	m	m	m	m	m	22	m	m	m	m	m	m	15
Féd. de Russie	m	m	65	65	66	69	72	m	m	32	31	31	30	28
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	52	m	m	m	m	m	m	20

Remarques : les colonnes montrant les taux d'accès des années 2001 à 2004 (soit les colonnes 3-6 et 14-17) peuvent être consultées en ligne (voir le StatLink ci-dessous). Les informations sur la méthode employée pour calculer les taux d'accès (taux nets ou taux bruts) ainsi que sur les âges typiques figurent dans l'annexe 1.

1. Les taux d'accès aux programmes de recherche de haut niveau sont inclus dans les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A de 1995 et de 2000 à 2003 (à l'exception de l'Allemagne et de la Belgique).

2. Rupture des séries chronologiques entre 2008 et 2009 en raison d'une réaffectation partielle des programmes professionnels dans les catégories CITE 2 et CITE 5B.

Source : OCDE. Données relatives à l'Argentine, la Chine et l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2011).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932471345>



Extrait de :
Education at a Glance 2011
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/eag-2011-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Combien d'étudiants entameront des études tertiaires ? », dans *Education at a Glance 2011 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2011-24-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.